



*L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures.*

PO Box 240, Apia, Samoa

E : [sprep@sprep.org](mailto:sprep@sprep.org)

T : +685 21929

F: +685 20231

W: [www.sprep.org](http://www.sprep.org)



## Treizième Conférence de la Convention de Nouméa

Treizième Conférence ordinaire des Parties contractantes (PC) à la Convention pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud et protocoles y relatifs (Convention de Nouméa)

Apia, Samoa

Jeudi 17 septembre 2015

### Point 4.1 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les activités menées entre juillet 2014 et juillet 2015 (Convention de Nouméa et protocoles)

#### Contexte :

La Convention de Nouméa dispose de deux sources de financement : (i) les contributions des Parties (qui financent la Conférence biennale des Parties) ; et (ii) un budget de fonctionnement pour les activités menées dans le cadre de la Convention (lequel se compose principalement d'une contribution annuelle des États-Unis d'Amérique au Secrétariat de la Convention). Ce rapport présente les dépenses du compte de fonctionnement de la Convention de Nouméa pour la période 2014-2015. Il offre en outre une synthèse des mesures prises concernant les Points de Décision depuis la 12<sup>e</sup> Conférence des Parties à Majuro.

#### Résumé :

Lors de la 12<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention de Nouméa, qui s'est tenue à Majuro en septembre 2014, les Parties ont demandé au Secrétariat de dresser une liste des résultats à atteindre en priorité par les Parties, qui utiliseront à cette fin le fonds de fonctionnement de la Convention. Une liste d'activités a été dressée par le Secrétariat, puis diffusée afin de bénéficier de commentaires. La liste finale des activités financées pour le mandat 2015-2017 de la Convention fut ensuite établie par consensus (Annexe 1).

Voici une mise à jour succincte des activités jugées prioritaires par la 12<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention de Nouméa. Ces activités se poursuivront pendant le reste du mandat 2015-2017 de la Convention :

#### Soutien pour la poursuite des études d'évaluation biologique rapide (BIORAP) à Vava'u afin d'informer les décideurs

L'évaluation biologique rapide (BIORAP) de Vava'u était en grande partie achevée cette année, mais le fonds de la Convention de Nouméa a permis au PROE et à Tonga d'en utiliser les résultats pour proposer aussitôt des zones de conservation marine étendues et réaliser avec les acteurs locaux un modèle 3D des bassins versants ainsi que des systèmes côtiers, modèle qui servira à la conception de plans de gestion intégrés marins et côtiers. La formation au modèle 3D et les activités de consultation de la population à Vava'u étaient prévues pour août 2015, mais furent repoussées à septembre afin de tenir compte des processus d'approbation du gouvernement pour ces travaux.

## **Évaluation des stratégies de réduction des débris fluviaux et marins**

Cette activité a été conçue dans l'optique d'améliorer la gestion intégrée des déchets dans le Pacifique. Elle comprend l'examen de la législation nationale et régionale, des mesures du ressort de l'État du port, des équipements portuaires de réception et des plans de recyclage, et formule des recommandations pour les activités à venir. Cette année fut consacrée à assimiler les stratégies, résultats et leçons apprises du projet pilote sur les débris marins du petit État insulaire en développement (PEID) des Samoa, et de le reproduire dans d'autres États insulaires océaniques. À partir d'une évaluation des risques régionaux en matière de déchets marins et de gestion des déchets, des travaux préliminaires ont débuté sur le fleuve Matanikau, à Honiara, dans les îles Salomon. Le Secrétariat a complété ses données grâce à une étude exhaustive récente à l'échelle mondiale, « *Plastic waste inputs from land into the ocean* » publiée dans la revue *Science*, afin de déterminer les priorités du projet quant à la gestion intégrée des déchets et de la pollution marine dans les États insulaires océaniques.

Des barrages antipollution ont été installés sur le fleuve Matanikau. Les acteurs locaux, aux côtés du conseil municipal d'Honiara et du ministère de l'Environnement, du Changement climatique, de la Gestion des catastrophes et de la Météorologie, ont ciblé les domaines et les mesures pour l'amélioration de la gestion des déchets le long du fleuve: le nettoyage des barrages, la collecte de données par des groupes locaux, des présentations dans des écoles (aux fins de sensibilisation), des articles dans les médias locaux, ou encore des études sur les zones de production, la répartition et l'accumulation grâce aux conseils du CSIRO.

Le Secrétariat mène par ailleurs une recherche à l'échelle régionale sur les sources et des impacts des équipements de pêche perdus ou abandonnés (ALDFG) dans la région. Une étude récente des données d'observateurs de la pêche sur les déchets et la pollution marine liée à la pêche à la senne coulissante dans le Pacifique a révélé un problème de pollution marine d'une ampleur autrement plus considérable que ce que l'on pensait jusqu'alors. Ceci a conduit à un appel à autorisations pour accéder à davantage de données des formulaires GEN-6 sur la pêche régionale, à des fins d'analyse et de discussion (se reporter au document de travail 7.2).

## **Élaboration d'une approche coordonnée multisectorielle et impliquant de multiples organismes pour les espèces marines envahissantes**

Les espèces marines envahissantes continuent de constituer une menace considérable à la sécurité alimentaire et au développement économique des pays membres du PROE. Nous savons que le problème des espèces envahissantes touche de nombreux secteurs, et que des résultats tangibles ne peuvent souvent être atteints qu'à travers une intervention transversale solide. Partant de ce constat, et grâce au soutien financier de la Convention de Nouméa, le PROE a identifié deux pays de la Convention de Nouméa, Tuvalu et les îles Cook, en tant que candidats pour la mise en place d'équipes multisectorielles et multi-agences qui coordonneront les mesures contre les espèces envahissantes. Le premier atelier s'est tenu du 5 au 7 août 2015 à Funafuti, Tuvalu. Dix-huit participants issus de domaines tels que monde marin, environnement, douanes, quarantaine, agriculture, ports et société civile y ont participé afin de discuter des espèces envahissantes dans le cadre de la convention sur la gestion des eaux de ballast. Cette formation visait plus particulièrement à faciliter la compréhension des Tuvalu quant à la convention sur la gestion des eaux de ballast et à quelques-unes des mesures phares pouvant être adoptées afin de développer des outils nationaux pour la protection de l'environnement marin des Tuvalu. La mise en place d'une équipe multisectorielle et multi-agence se poursuit par l'intégration d'autres acteurs concernés. Une visite aux îles Cook par l'équipe du PROE sur les espèces envahissantes aura lieu entre fin 2015 et début 2016.

## **Appui technique aux sites jumeaux : Aire marine protégée (AMP) des îles Cook et parc naturel de Nouvelle-Calédonie**

Le fonds de la Convention de Nouméa pour ces activités (20 000 dollars É.-U.) a permis de bénéficier d'un cofinancement du Fonds Pacifique de la France (38 500 €). Le premier soutien sur place aux îles Cook par la délégation de Nouvelle-Calédonie a eu lieu en mars 2015. Cet échange a permis d'envisager une réunion politique entre les deux pays, afin de procurer au projet un plus solide appui politique. Avec la création d'un comité de direction de l'AMP en Nouvelle-Calédonie, les activités avec les îles Cook serviront également à renforcer les échanges transfrontaliers de gestion de l'AMP avec d'autres pays voisins de la Nouvelle-

Calédonie. Le plan de travail « Parcs jumeaux îles Cook - Nouvelle-Calédonie » fait actuellement l'objet d'améliorations pour les activités de 2016. Celles-ci comprendront une mission scientifique par la délégation de l'AMP des îles Cook en Nouvelle-Calédonie, en décembre, ainsi que la deuxième réunion technique « parcs jumeaux » avec le comité de direction de l'AMP de Nouvelle-Calédonie. Cela permettra en outre de mieux clarifier les différents domaines de compétence que doivent se partager les îles Cook et la Nouvelle-Calédonie.

### **Mise à jour des inventaires des zones humides de 1993 pour jusqu'à trois États insulaires océaniques**

Des fonds ont été obtenus par la Convention de Nouméa pour la période 2014-2015 afin de mettre à jour les inventaires nationaux des zones humides pour jusqu'à deux pays. Cette activité constitue une priorité affichée par les membres du PROE dans le Plan d'action régional pour les zones humides pour les îles du Pacifique, dans le cadre de la Convention de Ramsar. Le financement reçu (20 000 dollars É.-U.) a permis d'obtenir 17 000 euros du Fonds Pacifique de la France afin de rendre possible un inventaire plus détaillé des zones humides de Wallis et Futuna et de Nauru, l'identification de sites Ramsar potentiels, ainsi que l'acquisition de documentation pour Nauru. Malgré des retards dans la réception du financement du Fonds Pacifique et en dépit d'interruptions dans les processus gouvernementaux de Nauru, les dispositions administratives requises ont vu le jour de façon à faciliter la mise en œuvre de ces deux activités, dont la réalisation devrait s'achever mi-2016.

### **Autres principales réalisations faisant suite aux Points de Décision de la 12<sup>e</sup> Conférence des Parties**

Les principaux travaux menés par le Secrétariat en vertu des Points de Décision de la 12<sup>e</sup> Conférence des Parties comprennent :

#### **Extraction minière en eaux profondes - Directives**

L'implication du PROE dans les questions d'extraction minière en eaux profondes a notamment compris :

- Contribution à l'évaluation de mi-mandat du Projet CPS-UE Ressources minérales des grands fonds marins ;
- Participation à l'atelier régional sur la rédaction de politiques et de législation sur les ressources minérales des grands fonds marins organisé par le Projet CPS-UE ;
- Examen du *Cadre régional océanique de gestion environnementale pour l'exploration et l'exploitation des ressources minérales des grands fonds marins* élaboré au sein du Projet CPS-UE ;
- Préparation d'un document provisoire soumis à l'Autorité internationale des fonds marins, intitulé « *Developing a Regulatory Framework for Mineral Exploitation in the Area* » (Élaborer un cadre réglementaire pour l'exploitation minière des ressources minérales dans la région) ;
- Participation aux discussions relatives à l'extraction minière en eaux profondes lors de la réunion de l'Alliance de l'océan Pacifique, *High Hopes for High Seas*;
- Un engagement auprès du Groupe de transparence pour l'exploitation minière des fonds marins ; et
- La préparation d'un Document de position du PROE sur l'extraction minière en eaux profondes.

#### **Le cadre Paysage océanique (Oceanscape)**

Ces dernières années, les questions liées aux zones et à la biodiversité situées au-delà de la juridiction nationale ont gagné en importance, sous l'impulsion du SFIP et du PROE, tous deux observateurs lors des négociations sur la biodiversité au-delà des juridictions nationales (BJN) tenues à l'AGNU en janvier 2015. Le Groupe de travail du secteur maritime (GTSM) a proposé au Commissaire du Pacifique, avec le soutien du PROE ainsi que d'autres agences du CORP et de Conservation International, d'organiser un atelier régional de trois jours intitulé « *High Hopes for High Seas* », à Suva (26-28 mai 2015). Cette réunion, avec les groupes de travail techniques liés, a favorisé une compréhension régionale des questions fondamentales du Pacifique relatives aux zones et à la biodiversité situées au-delà de la juridiction nationale. Ces résultats sont utilisés par les décideurs politiques du Pacifique afin de développer une position coordonnée des États insulaires

océaniens qui puisse être présentée lors des prochaines négociations de l'ONU visant à élaborer un cadre international de mise en œuvre pour la BJN.

Les membres du PROE et du GTSM ont également offert leurs contributions régionales aux cibles et indicateurs des objectifs de développement durable (ODD), en particulier pour i) le nouvel ODD 14 sur les océans et ii) le soutien à la contribution des PEID du Pacifique aux mesures plus largement entreprises par les pays du G77 à l'égard des ODD.

Le PROE et ses partenaires ont adopté une approche graduelle pour l'amélioration de la capacité de planification spatiale marine (PSM) des États et territoires insulaires océaniques. Le projet PACIOCEA de PSM à l'échelle régionale a généré un certain nombre de questions régionales essentielles, ainsi que des recommandations quant à la manière dont la planification à l'échelle des ZEE peut améliorer les résultats obtenus à l'échelle régionale. Les partenaires du projet MACBIO (UICN) ont achevé l'évaluation des services écosystémiques marins des cinq pays MACBIO, et ont entamé les étapes suivantes dans la planification des aires marines à l'échelle des ZEE. Le projet Améliorer la gouvernance dans l'océan Pacifique (EPOG) a récemment développé des plateformes de données spatiales (sur des logiciels d'exploitation libre) qui peuvent être utilisées par les pays pour la planification spatiale marine.

### **Acidification des océans**

Un atelier particulièrement réussi sur l'acidification des océans (OA) a été organisé en août 2014 par le PROE en coopération avec les gouvernements des États-Unis et de la Nouvelle-Zélande, en tant que manifestation parallèle officielle de la 3<sup>e</sup> conférence PEID de l'ONU. Le PROE a élaboré depuis un nouveau projet OA en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce de la Nouvelle-Zélande (MFAT). Ce projet de quatre ans, chiffré à 1,8 million de dollars néo-zélandais, sera mis en œuvre par le PROE en partenariat avec l'Université du Pacifique Sud (UPS) et le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS). Le projet vise à débiter un programme de surveillance OA et à renforcer la capacité d'adaptation des États et Territoires insulaires océaniques face à l'acidification des océans.

Le projet améliorera l'adaptabilité des écosystèmes face à l'acidification des océans ; développera une base de connaissances pour des politiques et une planification plus efficaces; et mettra en place un cadre d'action pour l'adaptation à l'acidification des océans à l'échelle locale, à travers des mesures pratiques permettant aux populations d'agir en connaissance de cause.

Outre le soutien apporté par la Nouvelle-Zélande, le PROE est désormais membre du Réseau mondial d'observation de l'acidification des océans (GOA-ON) et a signé un accord d'entente pratique avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui abrite le Centre de coordination international pour lutter contre l'acidification des océans (OA-ICC).

### **Plan sur les installations régionales de réception**

Lors de la 12<sup>e</sup> Conférence des Parties de Nouméa, les Parties ont approuvé le Plan sur les installations régionales de réception (RRFP). Ainsi, en mai 2015, avec le soutien de l'Autorité australienne de sécurité maritime (AMSA), le document RRFP coproposé par l'Australie, les îles Cook, les Fidji, la Nouvelle-Zélande, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Samoa, le Vanuatu et le PROE a été soumis à la 68<sup>e</sup> réunion du Comité de protection de l'environnement marin (MEPC) de l'Organisation maritime internationale (OMI). La 68<sup>e</sup> réunion du MEPC de l'OMI a approuvé le document RRFP, qui constitue dès lors une première mondiale. Ceci permet à tous les ÉTIO du PROE de satisfaire aux exigences de MARPOL en matière d'adéquation des installations portuaires de réception des déchets, exigences qui bloquaient aux ÉTIO l'accès à la Convention MARPOL et le respect de ses dispositions. Tous les ÉTIO qui ne sont pas parties à la Convention sont invités à y adhérer.

## Préparation PACPLAN

*Maritime New Zealand* et le PROE ont aidé l'Autorité de sécurité maritime des Fidji (MSAF) à réaliser une évaluation du risque de déversement en mer. Cette évaluation des risques a identifié les risques potentiels de déversements, les ressources menacées et les moyens d'intervention face aux déversements, ce qui a permis de déterminer les lacunes existantes, telles que les équipements à acquérir, les lieux de stockage stratégiques ou encore les besoins en termes de ressources et de formation.

Le PROE a par ailleurs fourni un appui et une assistance technique par la mise à jour et la diffusion d'informations sur le transport maritime à tous les ÉTIO en mettant l'accent sur les porte-conteneurs, les pétroliers, les paquebots, les bateaux de plaisance, ainsi que les navires de pêche.

## Révision de la stratégie PACPOL

Le PROE a terminé la révision et le développement de la stratégie 2015-2020 du Programme de prévention de la pollution de l'océan Pacifique (PACPOL). Vingt participants venant de 14 ÉTIO ont participé à l'atelier de révision. La stratégie PACPOL 2015-2020 est un document de stratégie régionale qui vise à la réduction des impacts environnementaux de la pêche, et aborde les préoccupations environnementales liées dans la région. Elle permettra à l'industrie maritime de se développer au service de l'économie et des aspirations sociales des peuples insulaires du Pacifique, sans dégrader leur océan et leur littoral. La stratégie PACPOL comprend 15 plans de travail stratégiques. L'atelier PACPOL a identifié les Profils maritimes de pays (PMP) comme étant la tâche la plus prioritaire à accomplir par les pays. Des PMP complets permettent à l'OMI d'identifier les besoins réels en matière de coopération technique entre ses membres, et de chercher à obtenir les ressources voulues en fonction. Le remplissage du PMP n'est pas nécessairement coûteux ; il doit être perçu comme le préalable indispensable à l'assistance pour les autres points du plan de travail PACPOL et doit par conséquent être entrepris en priorité. Cette tâche doit être réalisée par les gouvernements nationaux, au besoin avec l'aide du PROE (et du CPS). L'une des actions prioritaires consiste à gérer les navires abandonnés et les épaves. Cela passera notamment par l'élaboration de *directives pour l'élimination des épaves et navires abandonnés*.

## Ateliers MARPOL Annexe 6 réalisés aux Samoa

Grâce aux financements de l'OMI et à l'assistance technique de l'AMSA, le PROE a mené à bien la première formation de la région abordant l'Annexe VI de MARPOL relative aux émissions de GES. Vingt-trois participants issus de 15 ÉTIO y ont participé.

## Directives régionales mises à jour

Le PROE a mis à jour et a diffusé la brochure juridique sur la pollution marine de l'OMI contenant les Directives de l'OMI pour l'élimination des déchets en mer.

## Modèle régional de législation sur la prévention de la pollution marine mis à jour

Le PROE a mis à jour et a diffusé la législation sur la prévention de la pollution marine, laquelle intègre l'ensemble des conventions de l'OMI relatives à la pollution marine afin d'inclure les nouvelles dispositions MARPOL.

### Conférence PEID - Écologisation de la conférence

Le PROE a appuyé l'« écologisation » de la 3<sup>e</sup> Conférence internationale des petits États insulaires en développement qui s'est tenue aux Samoa. Cela comprenait la fourniture d'infrastructures mieux adaptées pour la gestion des déchets, des conseils en matière de planification au gouvernement national des Samoa ainsi qu'à l'industrie du tourisme, une assistance relative aux équipements d'intervention contre la pollution marine, ainsi que des formations pour les activités spécifiques suivantes :

- a. mise en œuvre du Projet pilote sur les débris marins aux Samoa (fourniture de barrages à déchets de 120m, installation de 40 locaux à ordures publics, ainsi que plusieurs nettoyages de rivières et de littoraux) ;
- b. réalisation de vérifications des déchets du lieu de la conférence, des sites d'hébergement et de tous les points d'entrée ;
- c. réalisation de l'évaluation des dispositifs de réception des déchets du Pacific Jewel dans le port d'Apia par l'Autorité australienne de sécurité maritime (AMSA) ;
- d. formation à la gestion des déchets pour tous les sites d'hébergement, et distribution de bacs à ordures ;
- e. dispositions relatives aux équipements d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures de l'Autorité australienne de sécurité maritime (AMSA), et mise en place pour le Pacific Jewel ;
- f. achèvement de la formation à l'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures.

**ANNEXE 1. ACTIVITÉS PRIORITAIRES DU FONDS DE FONCTIONNEMENT 2015-2017 DE LA  
CONVENTION DE NOUMÉA**

	<b>Activité</b>	<b>Justification</b>	<b>Coût</b>
<b>Activité 3</b>	Soutien à la création, à la mise en place et à l'expansion d'aires protégées dans le Pacifique insulaire. Suite à la réalisation d'études BIORAP à Vava'u, Tonga, il est impératif de sensibiliser et de diffuser les résultats et enseignements des études afin d'informer les acteurs concernés et les décideurs à l'échelon local et national, et de mettre en place une procédure pour la création d'aires protégées à Vava'u. Les résultats de cette intervention seront diffusés et partagés dans l'ensemble de la région.	Art. 14 : Protection de la flore et de la faune Art. 17 : Assistance technique ou autre	<b>30 000 \$</b>
<b>Activité 5</b>	Évaluation des stratégies de réduction des débris marins et fluviaux par une meilleure gestion intégrée des déchets. Examen des législations régionales et nationales, mesures du ressort de l'État du port, équipements portuaires de réception et plans de recyclage, avec des recommandations quant aux activités à venir.	Art.6 : Pollution par des navires Art. 7: Sources terrestres Art.14 : Protection de la flore et de la faune Art.16 : Évaluation de l'impact sur l'environnement	<b>30 000 \$</b>
<b>Activité 7</b>	Élaboration d'une approche multisectorielle et multi-agences coordonnée et reproductible afin d'améliorer la protection des espèces et des habitats marins, à travers la mobilisation et la sensibilisation aux menaces et aux effets des espèces envahissantes dans trois États membres de la Convention.	Art.6 : Pollution par des navires Art. 14: Protection de la flore et de la faune	<b>20 000 \$</b>
<b>Activité 8</b>	Appui technique aux sites jumeaux : L'AMP des îles Cook et le parc naturel de la mer de corail de Nouvelle-Calédonie : faciliter la coopération technique entre les deux aires marines protégées du Pacifique par le développement de : - informations techniques de bureau ; - enquête sur les besoins et propositions ; - réunion bilatérale sur des intérêts techniques ; et - projet de coopération avec plan d'action et recommandations techniques.	Art. 14 : Protection de la flore et de la faune	<b>20 000 \$</b>
<b>Activité 11</b>	Mise à jour des inventaires de zones humides de 1993 pour jusqu'à 2 États insulaires océaniques (Convention de Ramsar)	Art.14 : Protection de la flore et de la faune	<b>20 000 \$</b>
		<b>Total</b>	<b>120 000 \$</b>